

# INSTITUTION DU MONT SAINT JEAN

ECOLE - COLLEGE - LYCEE

Ensemble scolaire catholique sous contrat d'association

[www.msjantibes.fr](http://www.msjantibes.fr)

✉ : [direction@msjantibes.fr](mailto:direction@msjantibes.fr)

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE  
INSTITUTION DU MONT SAINT JEAN

Objet : Organisation de la rentrée scolaire 2019

Madame, Monsieur,

Nous aurons le plaisir d'accueillir votre enfant dans notre Institution Mont Saint Jean Antibes pour cette nouvelle rentrée scolaire 2019, voici quelques informations et précisions.

En collège comme en lycée, le jour de la pré-rentrée les élèves se muniront de leur cartable, trousse équipée, agenda sauf en 6° et en 5° où il est fourni par l'établissement, et d'un cahier de brouillon à l'exclusion de tout autre matériel. Nous leur remettons les manuels scolaires, il est nécessaire de prévoir un sac solide !

Après l'appel devant le bâtiment principal, les élèves seront pris en charge par leur professeur principal.

Par ailleurs, les équipes pédagogiques recevront les parents classe par classe **à partir de 17h30** aux dates précisées ci-après.

## **Rentrée du lundi 2 septembre, le matin durant 2 heures pour les 6° et Secondes, 1h30 pour les 5°**

- à 10h00, les classes de 6°\* (pas de cours l'après-midi) → réunion le jeudi 5 septembre  
en salles 1.06 ; 1.07 ; 1.08
- à 10h30, les classes de 5° (pas cours l'après-midi) → réunion le vendredi 13 septembre  
en salles 01 ; 02 ; 1.04
- à 11h00, les classes de Secondes\* (pas de cours l'après-midi) → réunion le vendredi 6 septembre  
en salles 2.01 ; 2.04 ; 2.05 ; 2.07

## **Rentrée du lundi 2 septembre, l'après-midi durant 1 heure 30**

- à 13h30, les classes de 1° → réunion le lundi 9 septembre  
en salles 3.01 ; 3.02 ; 3.04 ; 3.05
- à 14h00, les classes de 3° → réunion le mardi 10 septembre  
en salles 1.06 ; 1.07 ; 1.08
- à 14h30, les classes de 4°\* → réunion le vendredi 13 septembre  
en salles 01 ; 02 ; 03
- à 15h00, les classes de terminales → réunion le jeudi 12 septembre  
en salles 2.01 ; 2.04 ; 2.05 ; 2.07

**A partir du mardi 3 septembre 8h00, l'emploi du temps annuel prendra effet.** Pour les cours de quinzaine, les séances d'accompagnement personnalisé, et le calendrier des Devoirs Surveillés en classe de terminales, de secondes et de 3°, les précisions seront données par le Professeur Principal lors de la pré-rentrée du 2 septembre.

A noter que le **service de restauration** (self-service) sera accessible à tous les demi-pensionnaires **dès le mardi 3 septembre.**

Dans l'attente de nous retrouver, nous vous souhaitons une bonne rentrée.

L'Equipe de Direction.

\*Photo d'identité en salle 1.05 pour le collège et 2.02 pour le lycée